

## **FAITS DIVERS**

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lebamba: la maison d'une octogénaire réduite en cendres



Jeannette Koundi a tout perdu.

Belzahs Aymar MAMBELA Lebamba/Gabon

'N incendie d'une rare violence s'est dernièrement produit au regroupement de villages Moukoundou, dans le canton Wano-Biroundou (département de la Louetsi-Wano). Le brasier a totalement détruit la maison d'une octogénaire, Jeannette Koundi, qui a été extraite de justesse des flammes mais se retrouve aujourd'hui sans abri. Selon plusieurs sources recueillies sur place, le jour des faits, vers 6 heures, l'habitation de Jeannette Koundi aurait soudainement pris feu. Les flammes seraient parties de sa chambre.

Les voisins arrivés sur les lieux du brasier n'ont eu qu'une seule idée, face à l'intensité du feu. Celle d'extraire l'octogénaire du piège mortel dans lequel elle se trouvait. Vu que l'incendie n'a pu être maîtrisé, l'habitation de la vieille dame a littéralement été consumée. Les autorités locales, qui ont été mises au courant de la situation, se sont rendues sur place dans le cadre du constat causes exactes de ce brasier.

#### d'usage. Rien n'a effectivement pu être récupéré. L'enquête ouverte par les éléments de la brigade de gendarmerie locale permettra, toutefois, de déterminer les Jeannette Koundi, elle, ne sait pas à quel saint se vouer. Le clin d'œil de IMPOSSIBLE N'EST PAS CAMEROUNAIS QUAND C'EST POUR MAL FAIRE!

# Makokou: un entrepreneur dans le collimateur de la justice

Libreville/Gabon

UELLE marge de manœuvre dispose encore Imbert Mba Ndong face à l'étau judiciaire qui semble se resserrer autour de lui? Elle paraît bien mince. D'autant que les promesses devant la justice au Tribunal de première instance de Makokou (Ogooué-Ivindo) de tenir ses engagements se sont révélées aussi mensongères que toutes les précédentes.

C'est suite à ces fourvoiements qu'il a été dernièrement arrêté par les éléments de la Police judiciaire (PJ) de l'Ogooué-Ivindo. Puis présenté au procureur de la République près la juridiction ogivine, pour répondre des faits de non-satisfaction d'un marché contractuel, par lequel il a reçu la somme de 8 225 686 francs à l'effet de construire, au village Mbess, deux logements pour les enseignants au profit de cette communauté villageoise située à 22 km de Makokou.

Ce projet entre dans le cadre des bénéfices qu'un village impacté par l'exploitation forestière est en droit de prétendre. L'exploitant



L'un des deux logements dont les travaux sont à l'arrêt.

forestier répondant au concept de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) remet de l'argent à la communauté située dans son rayon d'action, pour accomplir ses projets sociaux. C'est ainsi que dans le cas de Mbess, un fonds de développement a été mis en place destiné à financer la réalisation de deux logements pour l'école locale.

Entrepreneur dans le BTP, Imbert Mba Ndong s'est donc vu remettre la somme susindiquée, afin de répondre aux attentes de la communauté. Malheureusement, il n'en fut rien, à la grande désillusion des villageois. C'est alors qu'une première plainte va être déposée contre lui le 31 janvier 2022

au commissariat de police de Makokou. D'autres démarches similaires vont être entreprises avec l'espoir que M. Mba Ndong va se ressaisir pour exécuter le chantier. Rien n'y fit. Plus de trois mois après, celui-ci n'a connu aucun avancement significatif et ce, au détriment des attentes de la communauté villageoise de Mbess.

Poursuivi pour des délits d'abus de confiance et de détournement d'argent, Imbert Mba Ndong qui, en janvier 2022, avait été sommé par le parquet de terminer ce chantier dans un délai de trois mois, ne s'était pas exécuté.

L'entrepreneur présumé véreux sera fixé sur son sort à la faveur du jugement de cette affaire, le 10 juin prochain.

### Lastoursville: ivre, il tente de violer une proche

D. M Koula-Moutou/Gabon

HRISLAIN Nzela, Gabonais, 31 ans, a été ✓ arrêté par les éléments de la brigade centre de gendarmerie de Lastoursville. C'était à la suite d'une plainte déposée contre lui par B.A. une proche parente, également âgée de 31 ans, pour tentative de viol.

Les faits se seraient produits une nuit, à Bebicani, une bourgade située dans le canton Poungui, dans le département de Mulundu. Chrislain Nzela est en train de prendre un verre dans un troquet du village. Peu de temps après, il se retrouve avec

B.A, qu'il traîne de force dans un lieu discret pour tenter d'abuser sexuellement d'elle. La victime s'en est sortie avec des blessures à la hauteur des bras et des fesses. Le lendemain matin, cette dernière met les membres de la famille au courant de la situation, avant de prendre la direction de la brigade centre de gendarmerie de Lastoursville pour porter plainte contre l'agresseur présumé. Chrislain Nzela est aussitôt neutralisé par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Entendu au poste, il n'a pas nié les faits. C'était suffisant pour le présenter devant le procureur de la République près le tribunal de première instance



Chrislain Nzela médite sur son sort en prison.

de Koula-Moutou. Au terme de son audition par le magistrat instructeur, Chrislain Nzela a été placé en détention provisoire à la prison centrale du chef-lieu de l'Ogooué-Lolo.